



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Augmentation du prix de vente de l'eau

Madame,
Monsieur,

Afin d'équilibrer les comptes de l'eau, le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix de vente du m³ d'eau qui passera à compter du 1^{er} janvier 2009 de 1,21 franc à 1,83 franc. La redevance fixe augmentera elle aussi sensiblement.

L'eau est un bien précieux. Afin d'assurer la disponibilité de ce produit chaque jour en quantité suffisante et dans une qualité irréprochable, la Ville de Neuchâtel confie l'exploitation de ses réseaux à Viteos SA.

La dernière adaptation du tarif de vente de l'eau remonte au 1^{er} juin 2006. Le prix de revient du m³ d'eau a continué d'augmenter et ceci pour deux raisons. D'une part, la consommation va en diminuant d'année en année en raison des efforts d'économie effectués par chacun y compris par les entreprises. D'autre part, les coûts d'exploitation qui comprennent les amortissements des installations et les intérêts sur les investissements consentis augmentent.

La législation cantonale et en l'occurrence l'article 35 du Règlement sur les finances et la comptabilité des communes, obligent les communes, donc la Ville de Neuchâtel, à équilibrer les comptes de l'eau. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre solution que d'augmenter les tarifs, tout en poursuivant les efforts de maîtrise des charges.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2009, la redevance fixe se composera d'un montant de base de 50 francs (inchangé) auquel il faudra ajouter désormais un montant équivalent à 16 fois le calibre du compteur en millimètres (contre 13 fois actuellement). Quant au prix de vente du m³ d'eau, il passera dans le même temps de 1,21 à 1,83 franc, hors TVA. Les nouveaux prix seront appliqués prorata temporis de la période de facturation.

Le Conseil communal mettra tout en œuvre dans les années à venir pour maîtriser les coûts de l'eau tout en garantissant à la population un approvisionnement suffisant et d'une qualité irréprochable.

Neuchâtel, le 9 décembre 2008

Annexes : Tableau des tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2009

Renseignements complémentaires: Pascal Sandoz, conseiller communal, directeur de la sécurité, des infrastructures et de l'énergie,
☎ 032 717.72.00, e-mail: pascal.sandoz@ne.ch